



**Le développement
de l'esprit d'entreprendre
dans le système éducatif français**

Dans une société française où l'esprit d'entreprendre et la prise d'initiatives individuelles sont de plus en plus valorisés, la création d'entreprises trouve une place toute naturelle. Ainsi, après une longue période de stabilisation voire de diminution, la création d'entreprises a connu une croissance sans précédent ces dix dernières années : son nombre a quasiment triplé. Depuis une quarantaine d'années, l'entrepreneuriat a gagné une légitimité indiscutable, aidé par une institutionnalisation de cette discipline qui se structure autour de quatre enjeux majeurs¹ :

- Un **enjeu politique** national et local (notamment régional) avec la mise en place de multiples mesures ayant pour but d'encourager la création d'entreprises.
- Un **enjeu professionnel** avec la présence de nombreuses structures, souvent organisées en réseau, dédiées à l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprise.
- Un **enjeu scientifique** pour ce champ de recherche qui s'est structuré autour de plusieurs disciplines : les sciences de gestion en premier lieu, mais également l'économie, la sociologie, la psychologie et le droit. Par ailleurs, des associations académiques, telles que l'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation ou l'Association internationale de recherche en entrepreneuriat et PME (AIREPME), ont vu le jour dans le but de construire une connaissance utile pour les créateurs et les professionnels de l'accompagnement.
- Un **enjeu pédagogique** avec la mise en place, dans de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, de programmes dédiés dont l'objectif est de faire naître une vocation entrepreneuriale à plus ou moins long terme chez les jeunes générations et d'accompagner de nouveaux projets.

C'est dans le contexte de ce dernier enjeu que le programme OPPE (Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat) animé par l'APCE a vu le jour en 2001, à l'initiative des pouvoirs publics. Il a pour mission de recenser, diffuser et analyser les actions menées dans les milieux éducatifs. Les objectifs sont multiples : développer l'esprit d'initiative des jeunes, les préparer à conduire des projets personnels et professionnels innovants, les former à la création d'entreprise et encourager le corps enseignant dans cette démarche.

A l'occasion des 10 ans de ce programme, l'APCE a souhaité réaliser une étude présentant la dynamique entrepreneuriale dans l'appareil éducatif français. Cette dernière se compose de trois volets :

- **Un état des lieux²** de la promotion de l'esprit d'entreprendre réalisé par les membres du CPEJ (Construire et promouvoir l'esprit d'entreprendre chez les jeunes), à partir de la base de référencement des programmes entrepreneuriaux (actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement) de l'OPPE, enrichi des opérations conduites par certains partenaires du CPEJ.

¹ MESSEGHEM Karim, SAMMUT Sylvie (2011), *L'entrepreneuriat*, Editions EMS, pp. 12 à 22.

² CPEJ (2011), *Diagnostic des programmes en faveur du développement de l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur*.

- *Une enquête qualitative*³ a été menée en novembre 2011 par le Cabinet Strature pour l'APCE auprès d'un échantillon de 33 jeunes ayant suivi un programme entrepreneurial (de type formation, sensibilisation ou concours) dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, école de commerce et école d'ingénieurs) trois ans avant l'enquête. Des entretiens individuels téléphoniques d'une cinquantaine de minutes ont été réalisés dans le but de connaître l'impact des programmes entrepreneuriaux de l'enseignement supérieur chez les jeunes qui les ont suivis.

- *Une enquête quantitative*⁴ réalisée par l'APCE en partenariat avec le magazine « Imagine ton futur » (magazine à destination des enseignants du secondaire) en novembre 2011. Des messages électroniques, comprenant un lien vers un questionnaire auto-administré, ont été adressés à 13 842 enseignants du secondaire abonnés à « Imagine ton futur ». Les 460 réponses que nous avons recueillies (soit 3 % des personnes contactées) composent l'échantillon de ce sondage qui s'intéresse à la vision des enseignants quant à la sensibilisation à l'entrepreneuriat des collégiens et lycéens.

³ APCE (2011), *Impact des programmes entrepreneuriaux*.

⁴ APCE (2011), *Les enseignants du secondaire et la sensibilisation à l'entrepreneuriat*.

1 - L'enseignement supérieur

Il aura fallu une trentaine d'années pour que l'entrepreneuriat occupe la place qu'on lui connaît aujourd'hui dans l'enseignement supérieur français. Les premiers programmes ont vu le jour dans les années 70 dans deux grandes écoles de commerce parisiennes. Dans les années 80, les actions se sont timidement développées pénétrant les écoles d'ingénieurs et quelques universités. C'est dans les années 2000 que l'entrepreneuriat a véritablement trouvé sa place dans les établissements du supérieur qui sont passés d'une offre de cours optionnels à une offre de pédagogies globales et cohérentes. L'entrepreneuriat est ainsi devenu une véritable stratégie d'établissements et même un enjeu de recrutement des élèves.

A – Etat des lieux des programmes entrepreneuriaux

En 2010, la base de recensement des actions pédagogiques de l'OPPE (représentative, mais non exhaustive) fait état de 445 actions dans l'enseignement supérieur. Une très large majorité d'entre elles n'existaient pas en 2001 : 85 % de ces actions ont vu le jour entre 2001 et 2010.

Le nombre d'actions a considérablement augmenté dans le temps et leur contenu a également connu une évolution, passant d'une offre centrée sur la diffusion d'informations (par des cours ou des formations diplômantes) et de témoignages d'entrepreneurs, à une offre de programmes créatifs et stimulants, intégrant bien évidemment des contenus, mais surtout de nouvelles méthodes pédagogiques dont le but est de faire émerger et développer des compétences entrepreneuriales chez les étudiants.

L'analyse de l'état des lieux des programmes, qui va être présentée ci-dessous, se fait d'une part, à partir des types de programmes et d'autre part à partir des types d'établissements.

a – Définition des différents types de programmes

Les différentes actions menées par les établissements de l'enseignement supérieur ont pour objectif de développer l'esprit d'entreprendre, mais également de favoriser la création d'entreprise. Trois types d'actions se distinguent : la sensibilisation (les plus nombreuses avec 295 actions recensées), la formation (120 actions) et l'accompagnement (30 actions).

- **Les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat.** Elles sont impulsées par l'ensemble des établissements (universités/IUT, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), par les maisons de l'entrepreneuriat et enfin par d'autres opérateurs (associations, chambres consulaires...). En fonction du format et de la durée de l'action proposée, ces programmes ont pour objectif de développer chez les étudiants soit :
 - o **Une appétence pour l'acte d'entreprendre.** Les actions proposées en donnent une vision positive. Ce sont essentiellement des programmes de courte durée (témoignages, conférences, se mettre dans la peau d'un entrepreneur durant une journée...) qui permettent de démystifier l'acte d'entreprendre, suscitent l'envie et offrent une ouverture sur le monde de l'entrepreneuriat.
 - o **Des compétences et aptitudes entrepreneuriales.** Cela passe par des pédagogies actives qui mettent l'étudiant en situation réelle de production, en travaillant sur des projets, le plus souvent par équipe.

Ces actions de sensibilisation peuvent prendre diverses formes : témoignages d'entrepreneurs, ateliers de business plan, modules optionnels, concours...

- **Les actions de formation.** Elles sont, le plus souvent, associées à un diplôme (notamment dans les universités) : Master (I et II), Licences professionnelles proposées par les IUT, Diplômes universitaires en entrepreneuriat et Majeures entrepreneuriat proposées dans les écoles.

Ces formations proposent une méthodologie de la création d'entreprises, des outils et supports techniques, des rencontres avec des entrepreneurs et des réseaux d'accompagnement, des conduites de projet, des stages en TPE/PME et des formules pédagogiques innovantes.

Pour les étudiants des filières des sciences de gestion, ces formations offrent la possibilité de valider une idée/un projet de création et d'avoir accès à un environnement tout en bénéficiant, le plus souvent, d'une forme d'accompagnement. Pour les étudiants des autres filières, ces formations sont un moyen de se familiariser à la méthodologie de la création d'entreprises et aux outils de gestion. Quelles que soient les populations concernées, ces formations permettent aux jeunes d'accéder à un enseignement transversal qu'ils valoriseront dans leur carrière professionnelle.

- **Les actions d'accompagnement.** Il s'agit de programmes dédiés à l'accompagnement d'étudiants qui ont un projet réel de création/reprise d'entreprise. Ces actions s'appuient principalement sur des structures dédiées placées au sein même des établissements : elles sont appelées incubateurs. Ils accueillent physiquement des porteurs de projet (pour une période moyenne de 18 mois) et leur offrent un environnement favorable pour faire aboutir leur projet. Toutefois, selon la structure, les modalités de l'accompagnement peuvent être différentes.

La plupart des incubateurs sont le fait des écoles de commerce et d'ingénieurs, certains sont mêmes communs à plusieurs établissements. Peu de structures ont été recensées dans les universités en raison du lien qui existe entre elles et les incubateurs nationaux ou les structures de valorisation des grands organismes de recherche.

Aujourd'hui, de nouvelles formes d'accompagnement émergent, sans passer systématiquement par l'incubation :

- o Des formations diplômantes offrent aux étudiants la possibilité de monter leur projet sur un semestre. Pour cela, les écoles **mettent à leur disposition un réseau de professionnels et des enseignants** qui les aideront.
- o Certains établissements nouent des **partenariats avec des structures d'accompagnement** (chambres consulaires, CEEI, incubateurs nationaux, technopôles...) qui offrent aux étudiants la possibilité de bénéficier de l'appui de ces structures.
- o Il se développe également des **parrainages ou du mentorat** apportés par des entrepreneurs expérimentés, anciens élèves des écoles concernées. A ce titre, de nombreux concours de création d'entreprises, visant les étudiants, incluent cette aide dans les récompenses offertes aux lauréats.

Toutefois, ces trois catégories ne répondent pas aux mêmes objectifs et définitions selon les établissements concernés.

b – Mise en place des programmes dans les différents types d'établissement

L'observation des programmes entrepreneuriaux par type d'établissements montre la répartition suivante :

- 145 actions dans les universités,
- 99 dans les écoles de commerce,
- 82 dans les écoles d'ingénieurs,
- 50 dans les IUT,
- 17 portées par les maisons de l'entrepreneuriat qui s'adressent à un public mixte,
- 50 conduites par des opérateurs.

Deux catégories d'établissements se distinguent à partir de leur approche de l'entrepreneuriat :

- ***Les universités, IUT et maisons de l'entrepreneuriat.*** Pour ces établissements, l'entrepreneuriat n'est pas un axe stratégique. Les actions menées sont essentiellement à destination des filières commerciales et managériales et très peu ouvertes aux autres filières (littéraires, scientifiques...). Les collaborations de ces établissements avec les écoles de commerce et d'ingénieurs sont peu fréquentes, hormis les cas particuliers des maisons de l'entrepreneuriat. Les partenariats des universités sont davantage tournés vers les structures publiques et territoriales (organismes de recherche, incubateurs nationaux...).
- ***Les écoles de commerce et d'ingénieurs.*** Le nombre d'actions recensées dans ces deux types d'écoles est relativement proche, même si les écoles de commerce ont une antériorité dans ce domaine. Les pratiques qui se sont développées dans les écoles d'ingénieur ces dernières années ont pour objectif d'offrir aux étudiants un enseignement ouvert au monde professionnel, une acquisition des compétences techniques et des savoirs-être indispensables à leurs futures carrières de manager d'équipe et un accès à l'univers de la création d'entreprises.
Ces deux types d'écoles travaillent fréquemment en partenariat dans ce domaine, le plus souvent dès la première année du cursus de l'étudiant. Ces collaborations se matérialisent par la mise en place de programmes communs mixant les deux publics autour d'un projet entrepreneurial et parfois par l'accompagnement de projets notamment avec un incubateur commun. Par ces démarches, les écoles de commerce souhaitent développer leur notoriété et une offre pédagogique complète. Les écoles d'ingénieurs, quant à elles, y voient l'opportunité de proposer des cursus aux contenus attractifs, orientés vers le monde professionnel.

Ces observations ne prennent pas en compte les « pôles entrepreneuriat étudiant » (PEE) lancés fin 2010 à l'initiative de Valérie PECRESSE (alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et Hervé NOVELLI (secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation). Ils ont été initiés pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de développer et de généraliser les actions en faveur de l'entrepreneuriat. Implantés dans une logique inter-établissements et fortement reliés au tissu économique local, ces pôles devraient proposer des initiatives mutualisées et transformer le volume, l'implantation et l'accès à ces programmes.

B – L’impact des programmes entrepreneuriaux sur les jeunes les ayant suivis

Au regard de l’essor qu’ont connu, ces dernières années, les programmes entrepreneuriaux dans l’enseignement supérieur, l’APCE s’est interrogée sur l’impact que peuvent avoir ces actions sur les jeunes qui les ont suivies (impact professionnel et impact personnel) ainsi que les motivations qui ont amené ces jeunes à suivre de tels programmes.

a - Les motivations au choix de ces formations

Un constat s’impose, le programme ne fait pas l’objet d’une recherche active et prolongée. Quel que soit le type d’action considérée, il s’agit souvent d’une option, d’une spécialisation que l’on préfère à une autre. Les jeunes ont pris connaissance du programme de manière fortuite, souvent par le bouche-à-oreille, parfois par l’information de l’établissement. Il arrive même que la formation soit imposée, proposée comme un module obligatoire à l’obtention d’un diplôme.

Pour beaucoup de jeunes, il s’agit *de s’ouvrir sur un monde professionnel qu’ils connaissent encore mal et qui peut être inquiétant*. Cette ouverture peut être vécue de plusieurs manières :

- L’occasion de découvrir le monde réel qui les attend professionnellement afin de se rassurer peu de temps avant de prendre son envol.
- La volonté de ne pas s’enfermer dans une discipline spécifique conduisant à une carrière bien définie, pas forcément de nature à répondre à toutes leurs aspirations et porteuses d’un certain risque.
- Le moyen de s’essayer à de nouvelles modalités pédagogiques qui s’opposent à une organisation scolaire habituellement trop organisée. Bien souvent, c’est la curiosité qui a poussé les jeunes vers ces programmes en rupture avec les autres formations dispensées.

Pour les créateurs ou futurs créateurs, les ressorts motivationnels sont plus immédiats. Ils permettent aux jeunes *de valider la faisabilité de leur projet* et de trouver une *boîte à outils favorisant au mieux la réussite de leur projet*. Ces programmes sont utilisés comme un moyen de se rapprocher de leur projet de carrière, d’un rêve d’enfant pour certains :

« Depuis toute petite, me dire que je voulais monter mon entreprise. Mes parents sont libéraux tous les deux, donc j’ai pas grandi dans un cadre non salarié, pour moi c’est naturel de suivre ce parcours ».

b - Impacts et apports des programmes entrepreneuriaux

Les impacts des programmes entrepreneuriaux ont été multiples et peuvent être regroupés en quatre points :

- **Un impact sur la représentation de l’entreprise et plus largement sur le monde professionnel.** Face à l’inquiétude croissante des étudiants sur le monde professionnel à mesure que la fin de la scolarité approche, les programmes entrepreneuriaux ont été une réponse. Ils leur ont permis de toucher à la réalité de la vie des entreprises, d’en saisir certains mécanismes et d’établir des connexions entre des dimensions qui étaient, jusque-là, cloisonnées.

- **Un impact sur la représentation et l'image de l'entrepreneur.** Ces actions sont souvent une première occasion d'être en contact avec des créateurs d'entreprise. Dès lors, la création n'est donc plus désincarnée et théorique, mais devient belle-et-bien réelle. C'est alors l'occasion, pour ces jeunes, de s'identifier ou non à un entrepreneur, de saisir des correspondances avec ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent être :
 - « *Ça m'a permis de vérifier si c'était fait pour moi... Il devait y avoir ça aussi, de manière inconsciente.* »
 - « *Ça m'a conforté dans l'idée de me dire : faudra qu'un jour je sois comme ces gens-là. En fait, on n'a pas l'impression que c'est un boulot, mais plus quelque chose qu'on fait parce qu'on a envie de le faire.* ».
 De ce premier contact résulte une démystification du statut d'entrepreneur et de l'entrepreneuriat (l'effet est unanime). L'entrepreneuriat paraissait peu accessible et s'apparentait à un rêve. Avec le programme suivi, l'entrepreneuriat apparaît abordable et devient une option (pas forcément immédiate) que certains intègrent à leur plan de carrière.

- **Un impact sur les connaissances et capacités développées.** Un des apports des programmes est l'acquisition de repères sur le processus à suivre et notamment la chronologie naturelle du montage du projet. Les jeunes interviewés mettent également en avant l'acquisition d'une sémantique particulière. Par ailleurs, l'expérience du travail de groupe est une dimension centrale de l'impact de ces programmes. Cette expérience très marquante est fortement appréciée des participants même si elle est de nature à leur faire prendre conscience des contraintes qui y sont associées.

- **L'impact sur le désir de créer une entreprise.** Il est assez compliqué d'évaluer l'apport du programme avec les limites imposées par le déclaratif. Les personnes interrogées éprouvant le désir de créer (ou étant déjà passées à l'acte) ont plutôt tendance à minimiser l'influence du programme. Le désir de créer serait un désir très personnel, déjà présent avant de choisir ce type de programme, indépendant de toute interaction, scolaire notamment.
 - « *Mon désir de créer était déjà assez important à la base, donc ça n'a pas changé grand-chose.* »
 Pour autant, on note un effet déclic pour les personnes qui ont déjà créé. Ce passage par le programme, marque une étape dans le processus de réflexion du projet, dans sa maturation.
 - « *Il l'a renforcé. Il a rendu le truc accessible, d'un coup. C'était quand même un rêve, pas très défini, et progressivement ça s'est affirmé, y'a eu l'opportunité liée à cette formation qui a fait que j'ai pu aller au bout.* ».
 - « *Ça m'a rapproché de mon objectif... jusque-là c'était une idée, une possibilité... Et avec ça, je me suis senti plus déterminé.* ».
 Pour les jeunes qui ne déclarent pas de désir de créer au moment de l'enquête, le programme suivi a eu pour effet de les décourager en confirmant les risques encourus ou en leur faisant prendre conscience des incohérences et des limites de leur projet.

Quel que soit le profil de l'interviewé, le type de programme et l'établissement, trois effets ressortent :

- Le programme, qui a constitué un temps fort de leur scolarité, leur laisse une image positive.
- Les jeunes ont le sentiment que le programme a eu un réel impact sur eux et sur le cours des événements qui ont suivi.
- L'effet qui s'impose le plus est une vision de l'accessibilité à l'entrepreneuriat. Finalement, ces programmes sont à double tranchant concernant le désir de créer :
 - o soit ils confortent et stimulent ceux qui veulent passer à l'acte,
 - o soit ils confirment les risques aux plus hésitants.

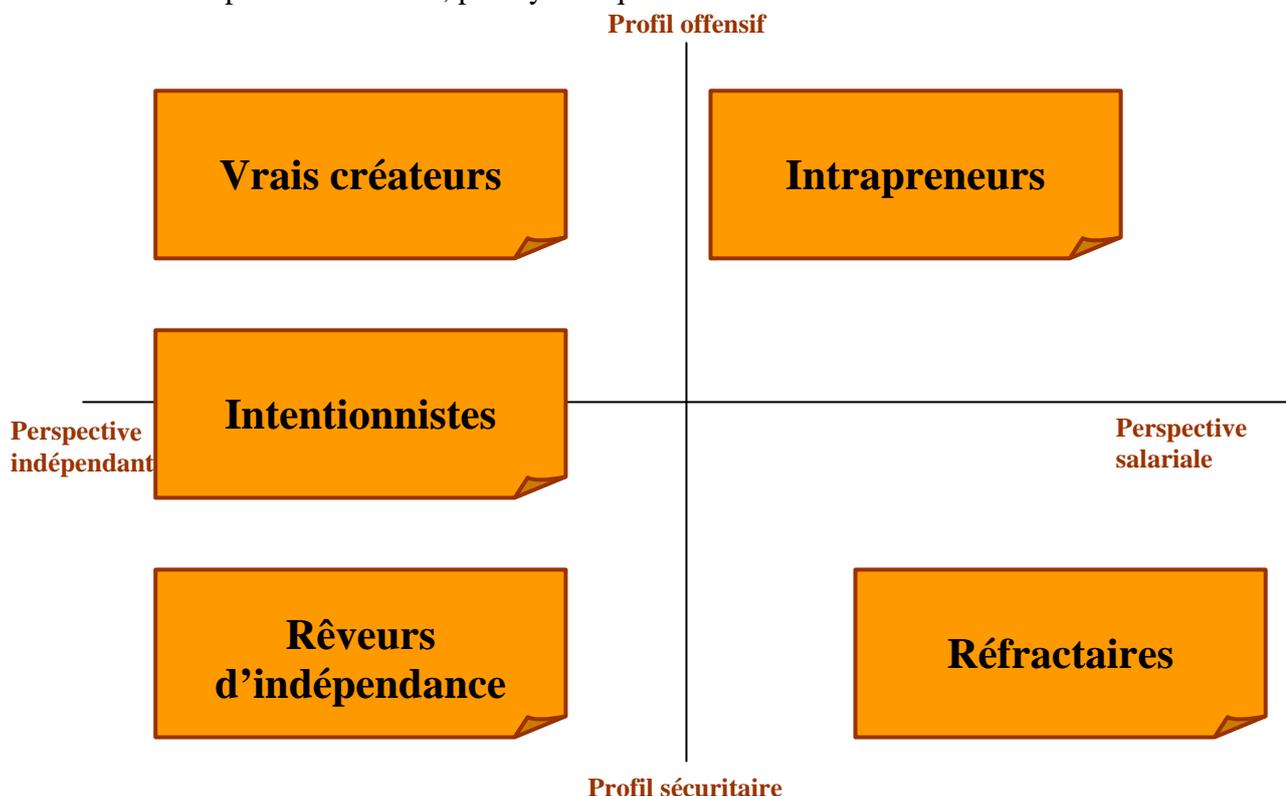
c - Une typologie des étudiants

Les situations et trajectoires professionnelles des jeunes qui ont suivi un programme entrepreneurial sont très hétérogènes. Cela découle à la fois

- de la multiplicité des programmes entrepreneuriaux (programmes de sensibilisation, formations diplômantes et concours) et de la multiplicité des établissements (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs et IUT),
- de la personnalité des jeunes, de leur vécu, du contexte socio-économique environnant...

Toutefois, cinq grands profils de jeunes se dessinent autour de deux axes :

- un axe défini à partir des visions de carrières, allant d'une perspective d'indépendance à une perspective salariale,
- un second axe défini selon le mode d'action des jeunes sur leur carrière professionnelle, allant d'un profil plutôt offensif, fortement dynamique à un profil, plutôt sécuritaire, peu dynamique.



Contrairement à ce qui aurait pu être imaginé, tous les étudiants ayant suivi un programme entrepreneurial n'ont pas l'intention de créer leur propre entreprise. Seule la moitié des interviewés déclarent avoir créé une entreprise (vrais créateurs) ou vouloir le faire un jour (intentionnistes et rêveurs d'indépendance). L'autre moitié se situant davantage dans une logique salariale (les intrapreneurs et les réfractaires).

- **Les vrais créateurs** (5 interviewés sur 33). Ils ont un profil dynamique et déterminé en matière d'entrepreneuriat. Leur attrait pour la création d'entreprise n'est pas né avec le cursus entrepreneurial : bien avant de suivre le programme ils avaient une intention sérieuse de se lancer dans l'aventure. Ce programme (souvent des formations diplômantes ou des modules de sensibilisation) vient couronner un parcours d'études déjà très spécialisé. Il est abordé avec de vraies attentes : valider leur projet, se rassurer sur le chemin pris, trouver une méthodologie pour mettre en place leur projet, obtenir des témoignages, de bonnes recettes, des solutions à déployer...
- **Les intrapreneurs** (7 interviewés sur 33). Ils ont un profil plutôt offensif et des perspectives professionnelles plutôt salariales. Ces jeunes, au niveau d'étude élevé (au-delà du Bac + 5), sont essentiellement issus d'écoles d'ingénieurs. Des opportunités professionnelles se sont rapidement offertes à eux dès la sortie de leurs études, parfois même dans de grands groupes (AXA, Total ou Orange), où ils occupent une fonction de gestionnaire de projet. Ces jeunes ont abordé le programme entrepreneurial comme un levier de réussite en entreprise, détournant, dans certains cas la vocation initiale du programme :

« *Je parle avec plus de recul, car on nous l'a plus présenté dans l'aspect création d'entreprise, alors que ça permet de développer les compétences dans la gestion de projet.* »

Le programme suivi leur à permis :

 - d'acquérir un raisonnement « gestion de projet » : « *Ca m'aide actuellement. Aujourd'hui, on a une problématique, il faut qu'on dise combien ça coûte en investissement. Typiquement, c'est faire un petit business plan, définir le contexte, définir de combien j'ai besoin en terme de finance et regarder ce que j'aurais en retour sur investissement.* »,
 - de s'entraîner à la gestion d'équipe,
 - d'avoir une ouverture dans un cursus très technique : « *J'avais cette envie de sortir du cadre des cours techniques. On sort du cursus, ça permet de voir autre chose.* »
- **Les rêveurs d'indépendance** (6 interviewés sur 33). Ces jeunes ont beaucoup d'intérêt pour l'idée de la création, mais n'ont pas d'intention véritablement certaine de créer (on note même une absence de projet porteur). Pourtant, ce rêve d'indépendance remonte souvent loin dans leur jeunesse. Ils sont insatisfaits quant à leur situation professionnelle, qu'ils trouvent peu épanouissante en raison notamment d'un manque de reconnaissance. Ils ont une représentation particulièrement idéalisée, voire fantasmée, de l'entrepreneur, de sa situation et surtout de la fonction de chef d'entreprise.

- **Les intentionnistes** (6 interviewés sur 33). Ils ne sont pas encore créateurs, mais sont déterminés à passer à l'acte. Ils s'inscrivent donc dans un projet de création plus précis que les rêveurs d'indépendance, avec un objectif dans le temps. Tout comme les vrais créateurs, leur désir d'entrepreneuriat est bien plus ancien que le programme suivi. Ce dernier a eu pour fonction de les rapprocher de leur projet et de leur donner une confiance plus affirmée en eux pour se lancer.
« C'était plus pour mûrir mes idées, prendre confiance en moi et poser à plat mes idées et pas me lancer à l'aveugle, que tout s'écroule le lendemain ».
- **Les réfractaires** (9 interviewés sur 33). Ils n'ont aucune velléité d'indépendance et ont une appréhension particulièrement négative de la prise de risque. Ils aspirent à trouver et à garder un travail salarié. Tout comme les intrapreneurs ils sont éloignés de l'idée de création d'entreprise. Toutefois, leurs responsabilités professionnelles sont moins importantes et le programme entrepreneurial est moins utilisé comme une aide de réussite dans l'entreprise. Ils se sont orientés vers ce type de programmes pour avoir une ouverture plus large sur le monde de l'entreprise et sur les connexions entre les différentes disciplines qui étaient abordées jusque-là de manières disjointes. C'était un moyen pour eux de s'ouvrir des portes, se garantir, se sécuriser.

En conclusion : Contrairement à ce qui pouvait être attendu, ces programmes ne conduisent pas forcément à créer ou reprendre une entreprise ou à l'intention d'en créer une.

Le désir de se lancer dans l'entrepreneuriat n'est pas né avec le programme. L'origine de cette intention est bien souvent plus lointaine et parfois à l'initiative du choix du programme. Toutefois, le programme suivi aura eu un effet de déclic et aura marqué une étape dans le processus de réflexion et de maturation du projet. Il aura été un moyen de confronter leur idée la réalité et de mesurer la faisabilité du projet. Il leur aura également permis d'acquérir une sémantique particulière ainsi que le processus à suivre dans le montage de leur projet (la méthodologie).

Le fait de suivre ces programmes a beaucoup d'influence sur l'intention de passer à l'acte. En 2010, 13 % des jeunes français (de 18 à 35 ans) envisageaient de créer une entreprise dans les deux ans à venir. Cette intention entrepreneuriale est nettement plus importante chez ceux qui ont suivi des séminaires et colloques sur la création d'entreprises durant leurs études (21 %) et ceux qui ont participé à un concours de création d'entreprise durant leur formation supérieure (32 %).

Ces programmes ont également un effet positif sur la carrière professionnelle de jeunes personnes qui n'ont pas d'intention entrepreneuriale marquée. C'est notamment le cas de personnes, salariées d'entreprises, qui occupent une fonction de gestionnaire de projet. La vocation initiale du programme se trouve alors détournée et sert de levier de réussite en entreprise. Le programme leur a permis d'acquérir un raisonnement de gestion de projet et d'avoir une ouverture sur le monde professionnel et sur l'entrepreneuriat dans un cursus souvent très technique.

2 - L'enseignement secondaire

Depuis plus de 20 ans, de nombreuses initiatives ont été inscrites dans le fonctionnement même du système éducatif français pour rapprocher l'école et l'entreprise. En 2003, un protocole signé par Luc FERRY (ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche), Xavier DARCOS (ministre délégué à l'Enseignement scolaire) et Renaud DUTREIL (secrétaire d'Etat aux PME) a consacré la place de l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire avec : « une ambition partagée : développer l'esprit d'entreprendre ». A partir de 2006, l'éducation franchit un nouveau pas en faveur de l'esprit d'entreprendre qui devient une spécificité reconnue en entrant dans les textes par l'intermédiaire du socle commun des connaissances et des compétences. Le 7^e pilier de ce socle concerne « l'autonomie et l'initiative », il est davantage lié au développement des compétences chez les jeunes qu'à la transmission de connaissances sur le monde de l'entreprise.

A – Etat des lieux des programmes entrepreneuriaux

En 2010, l'OPPE a recensé 102 actions entrepreneuriales dans l'enseignement secondaire, dont 33 en collège et 69 en lycée. Aujourd'hui, dans l'enseignement secondaire, il n'existe aucun horaire dédié ou dispositif spécifique pour développement de l'esprit d'entreprendre. Cela contraint les équipes pédagogiques intéressées par l'entrepreneuriat à utiliser des créneaux horaires compatibles en termes de sujets de travail, d'apports aux élèves et d'objectifs poursuivis.

Des dispositifs pédagogiques permettant une approche pluridisciplinaire ont vu le jour ces dernières années : découverte professionnelle 3 ou 6 heures (DP3 / DP6), travaux personnels encadrés (TPE), principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) ou accompagnement personnalisé. Ils visent à améliorer l'orientation professionnelle et scolaire des jeunes pour une meilleure connaissance de l'entreprise et des métiers. Les actions en faveur de l'esprit d'entreprendre sont le plus souvent adossées à ces créneaux et ne sont qu'exceptionnellement intégrées dans le cadre du programme de cours. Les différentes actions mises en place dans les établissements de l'enseignement secondaire peuvent être regroupées en trois catégories :

- **Les actions de sensibilisation.** D'une durée d'une journée maximum, elles ont un caractère ponctuel et optionnel et ne font généralement pas l'objet d'une évaluation. Leur objectif est d'éveiller les jeunes à l'esprit d'entreprendre, de leur insuffler une culture entrepreneuriale, de susciter leur curiosité sur le sujet et, plus généralement, d'ouvrir leur esprit à différentes situations professionnelles. Ces actions peuvent prendre différentes formes basées sur des témoignages d'acteurs ou des présentations. Elles sont, le plus souvent, abordées sous un angle ludique.
- **Les actions de formation.** Elles favorisent généralement l'apprentissage par l'action, ce qui favorise l'expérimentation directe et la mise en situation des élèves qui travaillent par projets. Elles ont pour objectif d'amener les jeunes à identifier et tester des comportements et attitudes entrepreneuriales (travail en équipe, prise d'initiatives, autonomie, responsabilité, créativité...). Ces actions se

mettent en place sur une année scolaire (de 20 à 100 heures) et s'adosent, principalement, à des options telles que la découverte professionnelle au collège ou encore les travaux personnels encadrés au lycée. Elles ne sont qu'exceptionnellement intégrées au programme des cours. Il arrive que ces formations soient réalisées en dehors des temps scolaires. Elles sont alors encadrées par des enseignants bénévoles et s'appuient sur des professionnels et des réseaux associatifs. Ces formations se concrétisent, le plus souvent, par un concours, une présentation devant un jury de professionnels ou encore un événement organisé par les élèves ou des associations et organismes partenaires.

- **Les concours (principalement d'idées ou de business plan).** Ils concernent les jeunes de tous niveaux et de tous âges. Certains établissements proposent même des équipes d'élèves pluridisciplinaires et multiniveaux. Ces actions se préparent sur la durée de l'année scolaire et s'achèvent par le concours qui clôture l'année. Elles permettent de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et de les initier à la gestion de projet avec le challenge de trouver sa place parmi les finalistes du concours.

Dans certains établissements, ces trois types d'actions sont combinés et s'articulent dans un programme de travail pédagogique, ce qui permet à la fois de motiver les élèves, de leur donner un enjeu et de mettre en perspective leurs efforts.

Ces actions peuvent être détournées de leur objectif initial (développer un comportement entrepreneurial) et être utilisées par certains enseignants pour faire connaître à leurs élèves un métier, une filière, un secteur et leur faire découvrir le monde de l'entreprise. Bien souvent, il s'installe une confusion entre la nature des programmes proposés et les objectifs poursuivis.

Au collège, les programmes entrepreneuriaux commencent en classe de 4e (principalement par des actions de sensibilisation) et se renforcent en 3e à travers des actions de formation, souvent clôturées par des concours. Les actions menées s'inscrivent dans un processus long et organisé de conduite de projet visant à la création d'un produit, au lancement d'une initiative, voire à la création d'une entreprise. Dans un rapport réalisé en juin 2009, Jean-Claude BILLIET (Inspection générale de l'éducation nationale), montre que peu de collégiens sont touchés par les programmes entrepreneuriaux : seulement 15 % des élèves ont choisi pour l'option DP3 (soit 84 000 jeunes), dont la moitié travaille sur des sujets proches du développement de l'esprit d'entreprendre. Les programmes proposés sont, le plus souvent, locaux et parfois académiques (voire interacadémiques). Seules deux des actions recensées ont une portée nationale tout en étant appuyées par des relais régionaux.

Dans les lycées, les actions de sensibilisation touchent des publics variés, de tous niveaux scolaires. Les thèmes de la création et de la reprise d'entreprises sont plus franchement abordés chez les élèves de l'enseignement professionnel et technique que chez les élèves de l'enseignement général. Les actions de type formation sont majoritairement proposées aux classes des filières professionnelles. A contrario, dans les lycées généraux et technologiques les actions sont rares et quand elles existent et sont plutôt de l'ordre de la sensibilisation.

B – L’approche de l’entrepreneuriat par les enseignants du secondaire

En 10 ans, c’est dans l’enseignement secondaire que les progrès ont été les moins marquants en matière de sensibilisation à l’entrepreneuriat. Nous avons souhaité mesurer l’état d’esprit des enseignants du secondaire quant à cette pratique qui est loin d’être généralisée à tous les établissements et donc à tous les enseignants : seules 19 %⁵ des personnes interrogées dans le cadre du sondage réalisé par l’APCE déclarent s’engager dans de telles pratiques.

a – Quels enseignants pratiquent la sensibilisation à l’entrepreneuriat ?

La sensibilisation à l’entrepreneuriat est plus fréquente dans les collèges (84 % des enseignants qui la pratiquent y enseignent) que dans les lycées (26 %). De ce fait, cette pratique est plus répandue dans les filières d’enseignement général (74 % des enseignants) que dans les filières professionnelles (19 %) ou les filières techniques et technologiques (11 %). Toutefois, dans les lycées, les sensibilisations sont majoritairement le fait des enseignants des filières professionnelles.



La sensibilisation à l’entrepreneuriat se pratique par des professeurs de toutes matières : 28 % enseignent la technologie, 25 % les matières littéraires (français, philosophie et histoire/géographie), 18 % les matières scientifiques (mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences physiques)...

Par ailleurs, certaines disciplines semblent plus propices aux pratiques entrepreneuriales dans la mesure où les enseignants s’y consacrent plus fréquemment : la filière économie, gestion et droit (24 % des enseignants de ces filières pratiquent la sensibilisation à l’entrepreneuriat), les mathématiques (25 %), la technologie (26 %) et l’histoire, géographie, éducation civique (36 %).

⁵ Cette statistique est probablement sur estimée. En effet, il apparaît que les enseignants ayant répondu notre sondage sont les plus intéressés par le sujet. Toutefois ce sondage nous donne des ordres de grandeur et nous permet une analyse pertinente du phénomène dont les points les plus marquants apparaissent dans ce document.

La majorité des enseignants qui pratiquent la sensibilisation à l'entrepreneuriat ont en charge des fonctions complémentaires (74 %) : 62 % ont en charge une DP3/DP6, 12 % un enseignement exploratoire et 4 % des travaux personnels encadrés (dans les lycées). Il est d'ailleurs certain que c'est dans le cadre de ces fonctions que les enseignants pratiquent la sensibilisation à l'entrepreneuriat

Pour autant, ces fonctions n'impliquent pas obligatoirement que les enseignants sensibilisent leurs élèves à l'entrepreneuriat : 31 % des enseignants ayant en charge une DP3/DP6 pratiquent la sensibilisation, 30 % de ceux ayant la charge de l'enseignement exploratoire et 8 % de ceux ayant la charge de travaux personnels encadrés.

Pour finir, le fait d'avoir déjà été chef d'entreprise ou d'avoir déjà travaillé dans une PME (entreprise d'au moins 10 salariés) favorise ce type de pratiques : 25 % de ceux qui ont été chef d'entreprise pratiquent la sensibilisation à l'entrepreneuriat, 27 % des anciens salariés d'entreprises de 50 salariés ou plus et 32 % d'anciens salariés d'entreprises de 10 à 50 salariés (contre 13 de ceux qui ont déjà travaillé dans une micro-entreprise et 16 % de ceux qui n'ont connu que l'enseignement).

b – La perception de l'entrepreneuriat chez les enseignants du secondaire

NB. : À partir de ce chapitre, les réponses des enseignants qui sensibilisent à l'entrepreneuriat seront comparées à celles des enseignants pratiquant la pédagogie par projet (pédagogie adaptée au développement de l'esprit d'entreprendre) d'une part et à celle des enseignants ne pratiquant ni l'une ni l'autre d'autre part. Cette comparaison a pour but de mesurer les éventuels écarts de perception et de comportement entre les trois catégories d'enseignants.

Les enseignants qui pratiquent la sensibilisation à l'entrepreneuriat définissent l'entrepreneuriat comme une prise d'initiative (74 %) et non comme une simple création d'entreprise (26 %).

La prise d'initiative est la définition la plus fréquemment citée, quelle que soit la catégorie d'enseignants : 75 % de ceux qui pratiquent la pédagogie par projet et 66 % de ceux qui ne sont pas concernés par ces deux pratiques.

Aux yeux des professeurs qui sensibilisent à l'entrepreneuriat, les principales compétences et qualités indispensables à l'acte entrepreneurial sont : la prise de risque, oser des choses (55 %), savoir gérer des projets (40 %), la créativité, l'innovation (38 %) et savoir travailler en équipe. Les compétences liées à la technicité du métier de chef d'entreprise arrivent en dernier lieu : savoir gérer une équipe (10 %), maîtriser un métier (8 %) ou savoir gérer des formalités administratives (1 %).

Quelle que soit la catégorie d'enseignant, les quatre principales qualités et compétences restent les mêmes. Il est tout de même important de noter que les professeurs ne pratiquant ni la sensibilisation ni la pédagogie par projet citent plus fréquemment des compétences liées à la pratique du métier de chef d'entreprise (savoir gérer des formalités administratives 18 % contre 1 à 6 % pour les deux autres catégories d'enseignants).

Pour tous les enseignants, les compétences et qualités citées sont tout à fait du ressort de l'école, mais cette affirmation est plus prononcée pour ceux qui sensibilisent à l'entrepreneuriat (92 %) et ceux qui pratiquent la pédagogie par projet (89 % contre 77 % pour la dernière catégorie).

Le profil type de l'entrepreneur, pour les dirigeants qui sensibilisent à l'entrepreneuriat, est avant tout un dirigeant de PME (ce profil enregistre une note moyenne de 1,8 sur une échelle allant de 1 à 5) et les artisans-commerçants (2,2). Les dirigeants de grands groupes (3,1) ne sont pas considérés comme les plus entrepreneurs, leur note moyenne est proche de celle des professionnels libéraux (3,1). Viennent en dernier les salariés qui définissent le moins le profil d'entrepreneur.

Ce classement des profils est identique pour tous les enseignants. Toutefois, ceux qui sensibilisent à l'entrepreneuriat semblent un peu plus nombreux à penser que les salariés peuvent développer des compétences d'entrepreneur, ou plutôt d'intrapreneur (3,8 contre 4,0 pour ceux pratiquant la pédagogie par projet et 4,2 pour les autres enseignants).

Parmi les actions qui s'apparentent le plus à l'acte entrepreneurial, logiquement, la création d'entreprises arrive en tête, quel que soit le type d'enseignants (75 à 66 % des professeurs). L'action la moins représentative aux yeux des enseignants sensibilisant leurs élèves à l'entrepreneuriat est le fait d'organiser une sortie ou un voyage pour un groupe (14 % contre 36 % pour l'organisation d'un évènement, 34 % pour la réalisation d'un projet humanitaire et 33 % pour la création d'une association). Il faut certainement y voir un lien avec les pratiques qu'ils mènent avec leurs élèves, l'organisation d'une sortie, d'un voyage étant moins souvent utilisée.

Il faut noter que les enseignants ne pratiquant ni la sensibilisation, ni la pratique pédagogique par projet citent plus souvent la création d'une association comme acte s'apparentant le plus à un acte d'entreprendre (42 % contre 30 à 36 %).

c - Les pratiques pédagogiques

La pratique pédagogique par projets est une démarche propice au développement des programmes entrepreneuriaux. Cela se confirme avec les statistiques suivantes : la sensibilisation à l'entrepreneuriat provient, dans la majorité des cas (89 %), d'enseignants pratiquant une pédagogie par projet.

Selon les enseignants qui pratiquent la sensibilisation à l'entrepreneuriat, la pédagogie par projet a pour principal avantage d'innover dans les pratiques pédagogiques, de travailler autrement (42 %) et d'ouvrir l'esprit des élèves vers le monde socio-économique et culturel qui les entoure (38 %). Ce dernier avantage est moins fréquemment cité par les enseignants ne pratiquant ni la pédagogie par projet ni la sensibilisation à l'entrepreneuriat (28 %).

Pour l'ensemble des enseignants, la pédagogie par projet permet principalement de développer chez les élèves la prise d'initiative, l'esprit d'équipe, l'organisation du travail et l'autonomie.

Pour tous les enseignants, les principaux freins à cette pratique pédagogique sont la charge de travail déjà trop importante, le manque de formation des enseignants pour ce genre de pédagogie, le manque de moyens financiers de l'école et les difficultés pour mobiliser plusieurs enseignants autour d'un même projet. Toutefois, pour les enseignants ne pratiquant ni la pédagogie par projet, ni la sensibilisation à l'entrepreneuriat, le manque de formation des enseignants semble être un frein plus important (69 % contre 51 à 52 % pour les deux autres catégories d'enseignants). Il faut également noter que 6 % de ces enseignants estiment que ces pratiques pédagogiques ne sont pas du ressort de l'école (contre 1 % pour les autres).

Pour les enseignants sensibilisant leurs élèves à l'entrepreneuriat, la pratique pédagogique la mieux adaptée au développement de l'esprit d'entreprise est la mise en situation des élèves en les impliquant dans la construction de projets (67 %). Par ailleurs, la confrontation des élèves au monde économique et social est un bon vecteur de la sensibilisation pour 31 % d'entre eux. En revanche, la transmission de connaissance par des cours, des études de cas ou autre est très plébiscitée (2 %). Pour les enseignants ne pratiquant ni la sensibilisation, ni la pédagogie par projet, la transmission de connaissance comme vecteur de développement de l'esprit d'entreprise est plus fréquemment citée (11 %) au détriment de l'implication des élèves dans la construction de projet (56 %).

d - Valeurs et aptitude que l'école doit transmettre

Quel que soit la catégorie d'enseignants observée, les principales valeurs et aptitudes que l'école doit transmettre sont : la citoyenneté et la vie de société, l'autonomie, la curiosité et la responsabilité. La créativité et l'engagement sont moins souvent mis en avant par les enseignants et notamment par ceux ne pratiquant ni la sensibilisation à l'entrepreneuriat ni la pédagogie par projet : 9 % citent la créativité (contre 14 à 18 % pour les autres professeurs) et 9 % citent l'engagement (contre 16 à 23 %).

Pour les enseignants pratiquant la sensibilisation à l'entrepreneuriat, les éléments indispensables à acquérir durant le parcours scolaire sont : la capacité de jugement et l'esprit critique (51 %), l'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif (42 %), la confiance en soi (27 %) et la communication, le travail en équipe (26 %).

En revanche, les enseignants ne pratiquant ni la sensibilisation ni la pédagogie par projet, les éléments qui se rapprochent des compétences entrepreneuriales n'arrivent pas en tête des priorités : seulement 15 % citent l'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant, inventif. En revanche, l'acquisition de compétences en matière de gestion du travail et du temps (27 %) et la vision d'une orientation professionnelle future (22 %) sont plus souvent citées.

En conclusion : La pratique pédagogique par projet, démarche propice au développement des programmes entrepreneuriaux, donne aux enseignants impliqués une vision de l'entrepreneuriat proche de ceux qui font de la sensibilisation. Cela tend à confirmer l'hypothèse souvent émise que les enseignants n'ont pas toujours conscience de mener des actions entrepreneuriales et, tel Mr Jourdain avec la prose, font de la sensibilisation à l'entrepreneuriat sans le savoir.

Peu d'enseignants font de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et de fait, peu de jeunes sont touchés. Toutefois, les enseignants qui ne pratiquent pas de sensibilisation à l'entrepreneuriat ont une ouverture d'esprit quant aux valeurs qu'elle porte. Ils sont convaincus que la transmission de ces valeurs et du développement des compétences liées sont du ressort de l'école.

Pour ces enseignants, le principal frein à la pratique de la pédagogie par projet est le manque de formation des enseignants (d'ailleurs, il n'existe pas de formation dédiée à l'entrepreneuriat à destination des enseignants) et très peu estiment que ce type de pédagogie ne doit pas se développer à l'école (11 %).

Il existe donc un véritable vivier d'enseignants à l'esprit ouvert pour la pédagogie par projet et pour la sensibilisation à l'entrepreneuriat. Ils pourraient demain être des relais pour permettre aux jeunes de développer leur esprit d'entreprendre.